



Maisons-Alfort, le 24 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
GLYFOS 450 S, identique à GLYFOS SUPER

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 5 mars 2009 d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYFOS 450 S.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence GLYFOS SUPER ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080092 de la préparation GLYFOS SUPER, suite à l'avis de l'Afssa n° 2007-0596 du 14 octobre 2008 est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLYFOS 450 S est bien strictement identique à celle déclarée pour GLYFOS SUPER ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYFOS 450 S, présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit GLYFOS SUPER.**

Pascale BRIAND